

Les stages optionnels en pédopsychiatrie

Clinique psychiatrique de la petite enfance

Milieux offrant le stage – HRDP, HSJ, HSC-PAP

Durant son stage, le résident ou la résidente, dans un cadre de clinique externe, sera exposé aux psychopathologies de la petite enfance. Un fort accent sera porté sur les troubles du développement souvent sous-jacent aux présentations psychiatriques, tels que trouble spécifique du langage, trouble de la coordination, retard global, troubles envahissants du développement, etc.

Expert médical

1. Le résident ou la résidente approfondira les enjeux neurodéveloppementaux de la petite enfance et leur impact sur le fonctionnement de l'enfant, le développement des psychopathologies et ses relations avec son entourage.
2. Il ou elle deviendra particulièrement compétent(e) dans l'évaluation des troubles spécifiques du développement de l'enfant, de leur traitement au plan de la santé mentale et de leur orientation en réadaptation physique.
3. Il ou elle apprendra à bien utiliser l'expertise des autres médecins ou autres professionnels : génétique, diététique, sommeil, ergothérapie, orthophonie, neuropsychologie, audiologie, pédiatrie, psychoéducation, service social, etc.

Communicateur

1. Le résident ou la résidente établira avec l'enfant, ses parents, les intervenants de première ligne, une relation basée sur la confiance et le respect de l'éthique.
2. Le résident ou la résidente développera des habiletés à obtenir et à résumer avec précision, les renseignements pertinents sur le point de vue des patients, membres de la famille, des autres intervenants, ainsi que des autres milieux de vie de l'enfant.
3. Le résident ou la résidente sera amené(e) à partager sa compréhension en clinique, tout en respectant ses qualités d'expert, des enjeux, des problèmes et des plans de traitement avec la famille, confrères et autres professionnels.

Collaborateur

1. Il sera indispensable pour le résident ou la résidente de bien utiliser les compétences diverses des professionnels de l'équipe, d'autres ressources de l'hôpital, de même que les services de première ligne.
2. Le résident ou la résidente aura aussi, à un degré plus ou moins prononcé, à tenir compte des différents processus de recherche en cours.

Gestionnaire

1. Le résident ou la résidente sera invité(e) à participer à certains comités du CMDP, de la Direction de l'enseignement et du département de pédopsychiatrie, ainsi qu'au comité de recherche et aux réunions d'équipe.
2. Il ou elle apprendra à faire une saine gestion des ressources disponibles, en priorisant ses demandes d'examen et d'évaluations complémentaires.
3. Il ou elle perfectionnera sa capacité à gérer son emploi du temps, tout en tenant compte de ses activités cliniques régulières et des activités académiques.

Promoteur de la santé

1. Le résident ou la résidente développera ses habiletés à faire la promotion auprès des parents, des principes favorisant le développement de leur enfant : hygiène du sommeil, hygiène nutritionnelle, hygiène de la communication et de la socialisation de l'enfant.

Érudit

1. Le résident ou la résidente participera avec l'équipe multidisciplinaire et de la recherche, au développement et transfert de connaissances.
2. Il ou elle participera aux activités scientifiques obtenues par l'établissement.
3. Il ou elle sera encouragé(e) à assister à des congrès, colloques ou conférences touchant aux différents aspects de la petite enfance.
4. Il ou elle sera encouragé(e) à participer aux présentations scientifiques de l'équipe et de l'établissement.

Professionnel

1. Le résident ou la résidente devra être capable de faire preuve d'empathie, de respect et d'intégrité envers les enfants, leurs parents et les intervenants.
2. Il ou elle respectera son devoir de confidentialité quant aux informations reçues dans le cadre de ses fonctions.
3. Il ou elle s'assurera de respecter les règles d'éthique et de déontologie dans le cadre de ses fonctions.
4. Il ou elle rédigera des notes au dossier du patient, conformément aux règles établies par l'établissement et le Collège des Médecins.
5. Il ou elle sera reconnaître ses limites, demander les conseils nécessaires lors de situations qui dépassent ses capacités, et recherchera la rétroaction auprès de son superviseur.
6. Il ou elle fera preuve d'une autonomie professionnelle correspondant à son niveau de formation.
7. Il ou elle fera preuve de son sens des responsabilités dans le cadre de soins prodigués aux patients.